

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 635

présenté par

Mme Bonneton, M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,  
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

-----

**ARTICLE 20 TER**

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, après le mot :

« déontologie »,

insérer les mots :

« et des incompatibilités » ;

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase des alinéas 12, 18, 34, 40, 47 et 53.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S’ils sont liés, les règles de déontologie ne se confondent pas forcément avec les problèmes d’incompatibilités. C’est pour cela qu’il est proposé d’insérer systématiquement cette question.